



EDITION GRANDES CULTURES

STATION
POITOU-CHARENTES

000161
S.R.P.V.

13,ROUTE DE LA FORET
86580 BIARD

Bulletin n° 339 (05/97) 27 Février 1997

COLZA : Captures significatives de méligèthes

COLZA : stade C2

CHARANCONS DE LA TIGE

Situation

Le vol a repris avec des captures importantes le 22 février et l'on atteint maintenant le cap des 600 captures. Le colza reste sensible jusqu'au stade tige 20 cm. L'année 1997 est partie pour s'afficher en tête des captures depuis 1990.

Préconisation

Les traitements ont dû être réalisés. Profitez des beaux jours de la fin de semaine pour terminer ceux-ci en sachant que les femelles ont maintenant commencé à déposer leurs pontes. Le traitement reste efficace pendant 15 à 20 jours.

MELIGETHES

Situation

Le vol est précoce avec déjà 106 captures. Le colza va être rapidement au stade sensible (D1). Vos parcelles sont actuellement protégées par le biais du traitement charançons de la tige.

Préconisation

A partir de deux semaines après votre traitement charançons, un traitement spécifique méligèthes sera nécessaire si vous observez un insecte par inflorescence en D1-D2 (boutons accolés) ou 2 à 3 insectes par inflorescence au stade E (boutons séparés).

TOUTES CULTURES

CAMPAGNOLS

Situation

Les derniers piégeages hivernaux, réalisés de la mi-janvier à la mi-février ont concerné les secteurs de Saint-Sauvant/Sauzé-Vaussais ; Usseau/Surgères ; Brioux/Couture d'Argenson et Aiffres/Chizé.

RESULTATS DE 9 SONDAGES :

1/ Densités

. En jeunes semis (céréales, colza)

Des foyers parfois importants sont observés, notamment sur colzas :

- densités de 72/ha en moyenne sur 9 parcelles de colza (extrêmes de 0 à 150) ;
- densités de 20/ha en moyenne sur 11 parcelles de blé (extrêmes de 0 à 50).

. En prairies

Globalement les densités ont baissé ; elles varient de 60 à 180/ha, les plus élevées se situant sur Aiffres/Chizé.

. En refuges

Les densités varient de 95 à 240/ha.



Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL DE PROTECTION DES VEGETAUX
13, Rte de la forêt - 86580 BIARD
Abonnement annuel: 350 F Tél.: 49.58 39.02.

Publication périodique
Directeur Gérant: G.GOARANT
CPPAP no. 1664 A.D
ISSN 0294 - 4693

2/ Indices de reproduction

Ils sont faiblement élevés avec des valeurs comprises entre 5 et 13 % pour les mâles et entre 0 et 8 % pour les femelles sauf pour le dernier secteur piégé (Aiffres-Chizé) où les indices sont plus élevés (38,1 % et 15,6 %).

Evolution - préconisation

- A ce jour, le risque paraît faible à long terme ; toutefois un piégeage de contrôle sera effectué dans une dizaine de jours afin d'établir un pronostic plus précis pour les 6 prochains mois.

- Actuellement, il est indispensable de traiter tous les foyers actifs détectés notamment dans les céréales.

REGLEMENTATION

Dans le cadre du plan d'actions "Produire plus propre", de nouvelles mesures relatives à l'atrazine, à la simazine et au lindane entrent en vigueur suite à l'avis paru au Journal Officiel du 15 février 1997

* atrazine, simazine :

- retrait immédiat des autorisations de mise sur le marché pour les zones non agricoles ;

- limitation immédiate en zones agricoles, de la dose d'emploi à 1.000 g/ha et par an (matière active) ;

* lindane :

- limitation immédiate de la dose d'emploi à 1.200 g/ha et par an (de matière active) ;

- retrait des autorisations de mise sur le marché à compter du 31 mars 1998 ;

- interdiction totale d'emploi de cette substance active au 01/07/98.